

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA, LESPERON DOMINIQUE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : SPANGENBERGER GREGORY a donné pouvoir à CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE a donné pouvoir à GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN a donné pouvoir à GALL ALEXIA, FUNFROCK PHILIPPE a donné pouvoir à RIVIERE BAPTISTE, OSSWALD NICOLE a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, ERATH DIDIER a donné pouvoir à WURTZ YVES.

ABSENT EXCUSE : SCHLICHTER PASCAL

Secrétaire de séance : HEITZ PATRICIA

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12 / Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 5 février 2025

---

### **DELIBERATION N° 02/2025**

#### **ELECTION DU SECOND CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Il est procédé à l'élection du second conseiller municipal délégué de la commune de MITTELHAUSBERGEN,

Monsieur le Maire fait état de la candidature de monsieur Dominique LESPERON et enregistre qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 17 février 2025 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués de la commune de Mittelhausbergen à 2,

Considérant que le conseil municipal élit les conseillers municipaux délégués parmi ses membres, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue,

Considérant que les conseillers municipaux délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a

obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant que chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote plié, le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) Nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 9

A 17 voix pour Dominique Lesperon et 1 voix pour Marc Cagnina, Monsieur le Maire proclame conseiller municipal délégué et installe immédiatement Monsieur Dominique Lesperon.

Pour extrait conforme, le 17 février 2025

Le Maire, Alexandre LORENTZ

The image shows a blue ink signature of Alexandre Lorentz over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de MITTELHAUSBERGEN' and 'Bas-Rhin' with a central emblem.